

# COMMUNE DE WEITBRUCH

## PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à 18h05 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 3 décembre 2024 s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence du maire Damien HENRION.

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>23</b>
--	-----------

<b>Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :</b>	<b>12</b>
--	-----------

Monsieur le Maire, HENRION Damien.

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : SUSS Jean-Marc (arrivé au point n° 8), STEINMETZ Brigitte, KREBS Jean-Claude, GELDREICH Angèle, PFRIMMER Jean-Marc

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

RIEHL Brigitte, DEBUS Bruno, KOST Véronique (arrivée au point n° 2), SCHNEIDER Mathieu (arrivé au point n° 2), MERINO Esther, MULLER Elodie, SPITZ Philippe, KLEIN-KOBI Sébastien, VOLLMER Karin

<b>Absent excusé avec pouvoir</b>	<b>5</b>
-----------------------------------	----------

M. SUSS Jean-Marc donne pouvoir à M. PFRIMMER Jean-Marc en attendant son arrivée

M. WOLFF Germain donne pouvoir à Mme GELDREICH Angèle, M. FAULLIMMEL Eddy sonne pouvoir à Mme MERINO Esther, Mme MERCKLING Stéphanie donne pouvoir à M. HENRION Damien

Mme ZELLER RUTTER Gaëlle donne pouvoir à M. SPITZ Philippe

<b>Absentes excusées</b>	<b>2</b>
--------------------------	----------

Mme HERRMANN Murielle, Mme ANTON TOSTAIN Laëtitia

<b>Absents</b>	<b>2</b>
----------------	----------

M. SCHNEIDER Bruno, Mme WERLE Sarah

**Quorum** : calcul du quorum :  $23 : 2 = 11,50$  arrondi à l'entier supérieur 12.

Avec 12 membres présents à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire accueille les conseillers municipaux puis entame l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024
2. Communication du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn et autres instances
4. CCBZ – rapport d'activité 2023
5. Chasse 2024- 2033 – déduction du coût du logiciel
6. Chasse - lots 1 et 2 – demande d'agrément d'un nouvel associé
7. Recensement de la population 2025 – rémunération /organisation
8. Forêt – programme des travaux et plan de coupe pour l'année 2025
9. Ecoles - participation aux frais de scolarité des enfants hors commune
10. Domaine public – redevance d'occupation du domaine public
11. Domaine public – antenne relais – avenant 1 -convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec ATC France –
12. Fonction publique – adhésion au groupement de commande du CDG 67- mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels
13. Informations et dates à retenir

---

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 a été transmis aux conseillers municipaux le 30 octobre 2024 .

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière conformément au règlement intérieur.

Le maire précise qu'il n'y a pas eu d'observations écrites et demande s'il y a des observations orales.

Philippe SPITZ

Précise que Gaëlle ZELLER RUTTER et lui-même allaient s'abstenir puisqu'ils étaient absents à cette séance.

Comme il n'y a pas d'observations, le maire soumet au vote l'adoption du procès-verbal.

**Le conseil municipal,**

**ADOpte** par 17 voix pour, 2 abstentions (Philippe SPITZ, Gaëlle ZELLER RUTTER)

**Le procès-verbal du 17 octobre 2024.**

---

**2. Communication du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**

**2/1. Communications du maire :**

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

❖ **Municipalité :**

19 novembre, 3 décembre

❖ **Permanence du maire et des adjoints sur RDV :**

Le mercredi matin une semaine sur deux en alternance maire et adjoint

❖ **Commissions communales**

31 octobre, 12 novembre : commission communication

19 novembre : commission urbanisme

20 novembre : commission association pour le planning du Millenium 2025 et 2026

27 novembre : commission travaux

❖ **Ecoles**

12 novembre : conseil de l'école maternelle

19 novembre : conseil de l'école élémentaire

❖ **CCAS**

18 novembre : atelier décoration au Millenium

❖ **Divers**

21 octobre : entretien avec ATC France

30 octobre : entretien avec M. URFER concernant la ferme Lutdmann

11 novembre : commémoration armistice 1918

12 novembre : entretien avec Mme FRANCOIS et son mari concernant la ferme Lutdmann

13 novembre : réunion à Gries avec l'amicale des maires du canton de Brumath

25 novembre : réunion APP sécurité

26 novembre : réunion avec l'AGF concernant les structures d'accueil

28 novembre : réunion avec l'amicale des maires du canton de Brumath

30 novembre : fête de la Sainte Barbe à Weitbruch

Le maire donne la parole à Mme GELDREICH qui la demande :

« Monsieur le maire,

Je ... souhaite informer nos élus du contenu des deux rendez-vous, avec Monsieur et Madame FRANCOIS, et celui avec monsieur URFER, (entreprise DRS) car cela concerne le corps de ferme «Lutdmann ».

Bonsoir à tous,

Parmi les biens patrimoniaux communaux, le plus sinistré d'entre eux est le corps de ferme qui aurait pu connaître une issue rapide, avec une sauvegarde de patrimoine exemplaire et un bilan financier favorable si monsieur le maire n'avait pas écarté, volontairement ou involontairement, le projet en réunion municipalité. Il vous a ainsi privé de la connaissance de la belle opportunité que nous avons car c'est bien vous, les élus, qui auriez dû valider un projet. Je vous résume l'évolution de cette affaire.

Après l'appel à projet infructueux d'octobre, M. et Mme FRANÇOIS nous ont contactés pour une visite du corps de ferme. Madame FRANÇOIS dirige un cabinet d'architecture spécialisé dans la rénovation de la maison alsacienne et est référent auprès de l'Association de Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA). Ses références sont nombreuses. Dans l'émission « des racines et des ailes, un hiver en Alsace » elle a montré une sauvegarde de patrimoine alsacien d'un corps de ferme dans les règles de l'art. Dans notre cas, le couple FRANÇOIS recherchait à titre personnel un corps de ferme pour leur fils qui souhaitait l'habiter. Madame François « est tombée amoureuse de la maison » ce qui atteste de son caractère hautement patrimonial. Les FRANÇOIS ont fait une proposition d'achat à 120 000€ négociable sachant qu'une ferme équivalente avait été vendue pour 110 000€ à Mommenheim. Le prix du foncier de 199 000€ leur avait été communiqué.

À noter que de recontacter Monsieur URFER sur ce dossier n'était plus envisagé par le maire.

En municipalité, la contre-proposition financière aux 120 000€ a été étudiée en tenant compte de l'avis des domaines qui est indicatif et non bloquant : 199 000€ +/- 10%, moins le coût de la démolition = environ 140 000 €. Après discussion, Monsieur le maire a fixé le prix à 155 000 €.

Après cela, sans concertation, Monsieur le maire a changé d'avis et a recontacté M. URFER pour qu'il fasse une offre qui oralement était la suivante : un collectif de 5 lots : 3 logements, un local éventuellement communal, et un commerce, avec une sauvegarde du patrimoine à l'identique, à savoir porche et écuries reconstruits, et ceci au prix du foncier 199 000 € basé sur le modèle suivant. Les différents lots seront vendus sur plan au stade clos couvert, charge aux acquéreurs de réaliser le second œuvre. Une SCI d'attribution entre les acquéreurs sera constituée et c'est elle qui payera l'achat du corps de ferme.

Difficile de voir une finalité rapide à ce modèle et compliqué aussi de trouver 5 acquéreurs, alors que la maison demande une intervention urgente malgré la bâche. Que se passera-t-il si les acquéreurs ne sont pas au rendez-vous ? Quels sont les délais et les garanties ?

Les époux FRANÇOIS, reçus en municipalité, présentent leur projet pour leur fils, une réhabilitation dans les règles de l'art, une réhabilitation « passionnée et non raisonnée » en acceptant sans négociation l'offre de Monsieur le maire, soit 155 000 €. Mais au lieu d'acter cette acceptation, ce dernier propose un prix supérieur, soit 170 000€ sans l'avis des adjoints ! M. et Mme FRANÇOIS demandent à réfléchir et renoncent, après quelques jours, définitivement à ce bien ayant été « refroidis » par le déroulé de la réunion.

Cette municipalité a changé la suite des événements car ce qui était prévu, c'était de faire une « toutes commissions » de présenter les deux projets pour qu'une décision puisse être prise par le conseil municipal le 13 décembre, donc aujourd'hui.

Dans le choix final, la sauvegarde du patrimoine, le projet, ainsi que le prix devaient être pris en compte. Alors, avoir comme acheteur, La Spécialiste en matière de rénovation pour un projet privé, avec une rentrée d'argent de 155 000€ début 2025, n'était-ce pas un moyen de sortir de ce dossier vieux de 10 ans où le corps de ferme était voué à la démolition ?

En tous les cas, Monsieur le maire n'a pas exprimé de regret quant au désistement de cette candidature. Quel gâchis ! Le choix vous appartenait. L'ensemble des adjoints était favorable au projet de Madame FRANÇOIS au prix de 155 000€.

Nous sommes à présent à nouveau à la case départ, avec M. URFER qui nous avait été présenté par Monsieur le maire au mois de février, qui était pressenti pour répondre à l'appel à projet et ni a jamais donné suite. Sa motivation pour le projet était faible laissant entendre que si nous avions un autre candidat il se retirerait. Le maire l'a pourtant recontacté...

Je dénonce ici la mise à l'écart de la candidature François par le maire de manière involontaire ou volontaire. Et Vous, les élus, vous êtes privés du choix entre les deux candidats. Il ne reste plus que l'offre incertaine d'une durée indéterminée de M. URFER.

Merci pour votre attention ».

Le maire

« Je tiens à préciser deux choses :

Premièrement, je voulais naturellement qu'on approche le maximum du point de vue coûts au niveau des estimations des Domaines, on a fait les tractations, le montant des 155.000 € n'aurait jamais dû sortir d'ici.

Deuxièmement, je suis intervenu auprès de M. URFER pour voir s'il faisait une proposition, cette proposition naturellement, il était venu la présenter ; comme quoi il serait intéressant de remettre des logements, et de remettre le corps de ferme comme il était initialement, avant la démolition, je trouve

cela intéressant pour avoir l'image initiale de cette ferme. Donc on attend le courrier de M. URFER qu'il nous fasse une proposition ...

Pour ma part initialement on n'a pas eu de réponse à l'appel à projet, on aurait pu relancer un appel à projet, cela aurait été plus simple et plus direct. Donc maintenant on va attendre la proposition de M. URFER et après on pourra en débattre ensemble et on ouvrira cette question à tout le monde. »

Philippe SPITZ

« Je remercie l'adjointe GELDREICH d'avoir informé le conseil municipal, cela ne fait que relevé ce que je dis depuis trois ans, que les décisions sont souvent prises sans que nous soyons informés, je pose à chaque conseil des questions en disant : pouvez vous M. le maire informer l'ensemble du conseil municipal de telle ou telle décision et de ce qui en découle, ça c'est sur la forme.

Sur le fonds, de toute façon il n'y a pas de décision à prendre là, il n'y a pas de point à l'ordre du jour, en revanche ça montre bien le fonctionnement dans lequel va notre conseil municipal. Je le dis depuis trois ans, nous devons, nous, être informés ... je le rappelle encore instamment aux membres du conseil municipal ..., souvent je propose des sujets de discussion, je ferai la liste au prochain conseil, pour remarquer qu'ils n'ont jamais été mis à l'ordre du jour malgré les demandes officielles en conseil municipal. Ce n'est pas possible M. le maire de fonctionner de cette façon. Ce que relève Mme GELDREICH c'est que ça donne l'impression que des choses se font en tractation directe sans que nous soyons informés... »

....

Angèle GELDREICH

... l'offre de Mme FRANCOIS n'existe plus, et donc il était prévu comme je l'ai dit, que normalement il y aurait eu une « toute commission » où les deux projets auraient été exposé à l'ensemble des élus, et là vous auriez eu le choix de vous positionner sur l'un ou sur l'autre projet ... c'était les deux offres qu'il fallait ramener devant les élus et pas tuer une offre en municipalité comme ce qui s'est passé »

Le maire

« Angèle, tu étais donc au niveau aussi responsable des travaux, tu aurais pu exprimer ça, on en aurait débattu effectivement, pas indépendamment en municipalité, on aurait pu créer une « toute commission », maintenant ce que je propose pour couper court à tout ça et pour éviter tous les autres problèmes, on peut relancer un appel à projet, on n'est pas à 2-3 mois près, on a attendu 10 ans, et comme ça on est clair avec tout le monde

...

Jean-Claude KREBS

« Je souscris pleinement à ce qu'Angèle a dit, je pourrais le signer, c'est tout à fait ça, Pour répondre à Philippe, dans un premier temps, effectivement, nous avons eu la candidature spontanée et inespérée après l'appel à projet, c'est allé très vite, on les avait fait visiter et on avait prévu effectivement une « toute commission » pour vous informer.

M. le maire vient de dire que les 155.000 € n'auraient pas dû sortir, non, on a discuté de ça en municipalité, on a dit qu'on fait une contre-proposition aux 120.000 €, il faut être honnête avec les gens, .... Je voyais aussi, moi, une opportunité pour nous de régler notre problème et pour le voisinage qui a ça à coté, qui attend depuis un moment aussi, ... bien sûr on n'avait pas les 199.000 €, je dis aussi, je ne mets pas du tout en cause la personnalité de M. URFER, c'est quelqu'un que j'estime mais il a tellement de projets et c'est vrai qu'à un moment donné il avait dit « si vous avez quelqu'un n'hésitez pas, allez-y, mais tenez-moi au courant pour que je ne travaille pas pour ce projet »

Je précise aussi que le projet de M. URFER est la création d'une SCI d'attribution, il faut d'abord avoir les acquéreurs, j'espère que ça se fera ....après 10 ans « de galère » et de se retrouver à la case départ, ça m'affecte aussi, quelque part je suis aussi frustré que ça s'est terminé comme ça .... On était d'accord sur le prix, .... C'est dommage, on ne peut pas effectivement annoncer un prix et après mettre la barre plus haut, ça a fait capoter ... si d'autres personnes veulent s'exprimer sur le sujet, c'est le moment. Merci. »

Angèle GELDREICH

« Je peux juste encore rajouter quelque chose par rapport au prix des 199.000 €, ça c'est le prix du foncier, l'avis des Domaines dit : c'est le prix du foncier moins la démolition, plus ou moins 10%.

On arrive à 140.000 €. L'offre était à 155.000 € donc on ne peut pas dire que cette offre là est en dessous des Domaines, d'accord, c'est une très belle offre.

Et si l'on est soucieux des finances de la commune, je vous rappelle simplement que pour le Gemapi, l'avis des domaines pour la vente des terrains c'était 65.900 €, on a vendu à 17.000 €, on a lâché presque 50.000 € ... »

Le maire

« ça c'est un autre sujet, ça se faisait comme ça ou ils ne faisaient pas et c'est quand même dans l'intérêt de nos concitoyens qui ont été touchés plusieurs fois par les coulées de boues. »

...

Le maire

« ... pour sortir haut de ce système, moi, ce que je vous propose, c'est de relancer un appel à projet officiellement et on rentre de nouveau dans les clous et il n'y a pas de tractations entre. Alors si vous êtes d'accord vous me suivez ... »

Philippe SPITZ

« dans l'appel à projet on précise bien que les personnes voulant acheter le bien sans répondre directement à l'appel à projet mais pour leur compte personnel, peuvent le faire aussi »

...

Mathieu SCHNEIDER

Précise que dans l'avant dernier conseil municipal, il avait été acté que l'on pouvait mettre en vente sans passer par un professionnel.

Il souhaite également donner son avis sur le sujet en précisant que même s'il ne fallait pas brader le patrimoine, la commune avait une belle opportunité pour que le bâtiment soit repris, « une belle opportunité de gâchée », la commune n'ayant actuellement pas les finances nécessaires pour investir elle-même comme le font des communes voisines.

Il espère que M. URFER trouvera les 5 acquéreurs mais exprime des craintes à cet égard tout comme sur la capacité de « survie » de la maison si nous avons un hiver avec 40 cm de neige.

Elodie MULLER

Précise que l'offre des époux FRANCOIS permettait d'encaisser immédiatement la recette de la vente alors que pour le projet de M. URFER qui est en soi un beau projet, il faut attendre les acquéreurs, dans 3, 4 ou 5 ans et entre temps la maison ...

« je suis déçue, déçue parce que mon sentiment que j'avais déjà depuis quelques mois, j'ai l'impression qu'on est toujours mis à part, ... »

Angèle GELDREICH

Précise qu'une réunion de la commission réunie était prévue et que cette dernière aurait eu le choix à faire entre les deux projets mais qu'à ce jour le choix n'existe plus et que c'est bien cela qu'elle dénonce.

...

Bruno DEBUS

Précise « qu'il est vraiment dommage », que les conseillers sont censés être informés et qu'une réunion de la commission réunie aurait permis le débat, par ailleurs, que le prix soit revu à la baisse vu le contexte économique difficile paraît normal.

...

Philippe SPITZ

Précise que la situation des promoteurs est délicate tant qu'il n'y a pas de budget de l'Etat de voter.

Le maire

« Je voulais simplement dire que nous avons reçu une proposition pour l'école à hauteur de 485.000 € »

Angèle GELRDREICH

« Justement j'allais revenir sur ce point-là, parce que dans l'agenda du maire il manquait une date, la date du 27 novembre, donc effectivement le 27 novembre Monsieur le maire a reçu l'agence immobilière Neo Immo Concept en mairie, je n'ai pas été informé ni convié à la réunion, ni aucun autre adjoint. Donc Monsieur le maire a négocié en solo ... »

Le maire

« Je n'ai pas négocié, attention ne tournez pas à votre avantage ce genre de chose, on a reçu une offre à hauteur de 485.000 € »

...

Angèle GELDREICH

« Je termine : donc M. le maire a reçu l'agence immobilière, je n'étais pas invité, les autres adjoints non plus, il y a eu négociation, donc ... »

Le maire

« il n'y a pas eu négociation, quand quelqu'un me demande rendez-vous, je vais pas à chaque fois demander à un adjoint d'être là, ils sont venus, ils ont fait une proposition, on a le courrier ... »

Angèle GELDREICH

«... Je suis adjointe chargée du patrimoine, normalement j'aurai pu être associée à ce rendez-vous, donc en solo, sans témoins et d'après le compte rendu (de la municipalité) il y avait quand même un autre prix (de départ) et il y a eu une promesse d'achat pour 485 000€.

Alors, compte tenu de tout cela, vu les méthodes de travail de M. le maire sur le corps de ferme Ludtmann, sur l'école et sur d'autres sujets, je vais poser ma démission. »

Philippe SPITZ

« D'adjointe ou du conseil municipal ? »

Angèle GELDREICH

« D'adjointe et du conseil municipal, je vais envoyer ma lettre à qui de droit. »

Philippe SPITZ

« En tout cas, moi je veux remercier le courage de Madame GELRDREICH et sur ces informations, et ce n'est pas une attaque Monsieur le maire, mais c'est vrai que l'ensemble des choses faisant quelque part l'idée qu'il pourrait se passer des choses dont nous ne sommes pas informés et qui pourraient ne pas être tout à fait correctes, ça me pose moi un souci parce que ce manque de transparence même s'il n'est pas volontaire chez vous M. le maire, on appelle ça dans d'autres endroits, on pourrait le taxer si j'étais vraiment méchant, d'autocrate ou de décideur tout seul.

Elle a raison Madame GELDREICH, si elle est responsable du patrimoine, si vous avez un rendez-vous sur le patrimoine, la moindre des choses c'est de l'informer, pas forcément de lui proposer mais de l'informer. Or tout ceci arrive ,.... Comme moi, je vous ai informé du déficit de la commune il y a à peu près 16 à 18 mois .... et je n'ai pas les moyens ni les accès, ..... je ne peux faire que rapprocher et en aller jusqu'à la démission d'un adjoint en charge du patrimoine c'est quelque chose de très grave. »

Le maire

« Ça ça la concerne elle, je pense que nous étions toujours transparents et à un moment donné naturellement quand on froisse quelques personnes, quand on ne va pas dans le même sens, ça c'est autre chose

Philippe SPITZ

« Mais non, ... ce n'est pas parce qu'elle est froissée qu'elle démissionne »

Elodie MULLER

« Ca nous concerne tous .... »

Le maire

« C'est une proposition qu'on a reçu de 485.000 € ..... »

Elodie MULLER

« Pardon, mais c'est un tout le fait qu'Angèle veuille poser sa démission et ça ne la concerne pas qu'elle, ça nous concerne nous »

Le maire

« C'est à elle de prendre cette décision »

Philippe SPITZ

« Mais elle l'a prise, ... moi je proposerai que nous votions après une motion de défiance ou une motion qui entérine bien qu'il y a des .... , franchement c'est notre boulot de conseiller municipal, maintenant elle ne passera peut-être pas, ...moi je pense que c'est important qu'on ait au moins la discussion sur les différents points qu'on apprend au fur et à mesure. Je reviens, si je ne vous avais pas informé du déficit de la commune, si je n'avais pas été chercher les documents, si je n'avais pas prévenu la presse, il n'y avait que les adjoints et le maire qui étaient au courant. Le conseil municipal n'était pas au courant. »

Brigitte STEINMETZ

« N'importe quoi, on ne peut pas laisser passer ça ... vous exagérez ... arrêtez de jouer sur les mots .... »

Philippe SPITZ

« ..... Je vais préparer la motion de défiance »

Brigitte STEINMETZ

« Préparez-la »

Jean-Claude KREBS

« Pour revenir sur les difficultés financières, on ne peut pas laisser dire ça, qu'on voulait le cacher, ...

Je veux rebondir par rapport à Angèle pour l'école. J'ai toujours dit, si on a quelqu'un tant mieux .... Par contre ... . Effectivement tu aurais pu l'associer, elle a le patrimoine, comme sur d'autres choses aussi parfois, je l'ai dit « trop solo » il faut nous associer, les adjoints ... tu as dit : « oui mais s'il y a d'autres idées alors ça va pas, » il faut aussi savoir partager et avoir toujours raison est un grand tort. »

Le maire



« Je pense que c'est la première municipalité où il y a une telle transparence, je regrette, je peux le dire ... »

Angèle GELDREICH

« Sur le corps de ferme Ludtmann, M. le maire, la transparence je regrette, je regrette, Jean-Claude est témoin »

Le maire

« Moi, j'ai fait une erreur c'est-à-dire quand il n'y a pas eu de réponse à l'appel à projet, j'aurai dû dire on le relance. »

....

Philippe SPITZ

« Dans toute situation de crise il n'est pas bon d'en discuter tout de suite, ce que je vous propose c'est qu'on revienne que ce soit pour une motion de défiance ou une discussion ouverte lors du prochain conseil municipal sur le point de la transparence, parce que pour moi quand vous dites que c'est la municipalité la plus transparente, peut être pour vous par rapport aux anciens maires, Pour moi conseiller municipal, elle n'est pas transparente et je m'en plains depuis mon élection sur énormément de sujets, et d'ailleurs j'ai des questions ce soir sans vouloir ...j'ai des questions qui reposent sur la transparence, c'est étonnant qu'on en arrive à ce point de dire ça ... et ce fonctionnement il faut le changer, parce que là nous perdons des conseillers municipaux, c'est la deuxième démission ... »

Le maire

« M. SPITZ, moi je regrette une chose c'est que Mme GELDREICH l'annonce là, elle aurait aussi pu venir me voir, ...

...

... elle aurait aussi pu me dire : écoute il y a un problème »

Angèle GELDREICH

« M. le maire, combien de mail j'ai fait ? sans réponse, sans réponse »

Le maire

« Angèle, moi j'avais demandé une réunion de la commission « Travaux » ... »

...

Philippe SPITZ

« ... Est-ce que vous pouvez régler vos comptes entre vous ? maintenant ... Mme GELDREICH, c'est tout à fait légal de dire je démissionne et d'expliquer pourquoi.

Vous avez répondu que c'est pour vous, son choix à elle,

L'ensemble du conseil municipal vous, répondez, non, ça regarde aussi l'ensemble des conseillers municipaux, et ça s'arrête là. Maintenant cette décision elle est tout à fait légale.

C'est pour ça que j'ai posé la question : adjointe ou conseillère municipale ?

Ça m'inquiète plus de perdre une conseillère municipale que l'adjointe, c'est-à-dire que la claque est d'autant plus forte que ce n'est pas le premier conseiller municipal qui démissionne, ni d'autres qui ne viennent pas ? Je ne parle pas de Gaëlle ZELER » indisponible pour des raisons professionnelles

« tout ça pour dire que nous devrions en tant que conseiller municipal nous poser cette question d'un fonctionnement.

Il y a un règlement intérieur ... pour la première fois dans la commune et ce règlement intérieur a été fait sans les gens, c'est à dire sans le groupe minoritaire ... et que les idées qu'on aurait pu ramener pour

qu'il y ait un meilleur fonctionnement ...on a voté le règlement intérieur, on n'a même pas été associé. Ce règlement intérieur quand on le relie n'autorise rien, 1/4 de page une fois par an, c'est la seule chose à part les obligations légales ...

Il y a un problème de fonctionnement, il faut que vous l'entendiez M. le maire, ... le deuxième conseiller municipal dont un adjoint qui démissionne, moi ça me pose des questions ... je veux vraiment que nous en parlions lors d'un prochain conseil municipal »

**Bruno DEBUS**

Précise qu'il ne sait pas comment ça se passe en municipalité mais qu'en ce qui le concerne, dans le cadre des commissions communales dans lesquels il participe, l'environnement et les finances, « ça se passe très bien » le débat est ouvert à tous et sur tous les points, « on pose les questions qu'on veut, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de transparence, je suis désolé .... Après il faut être présent»

...

**Brigitte STENIMETZ**

« Je veux remercier Bruno parce qu'effectivement je trouve que ça fonctionne bien, je voulais juste dire par rapport à la maison Ludtmann, il est vrai qu'effectivement nous étions d'accord, nous avons validé 155.000 €, sauf que le soir, avec l'échange qu'on avait eu avec la famille FRANCOIS, il est vrai, M. le maire a essayé de renégocier un peu pour se rapprocher par rapport aux dépenses qu'on a fait pour la maison Ludtmann, on l'a acheté 100.000 € et on a dépensé à peu près 78.000 €, donc on a quand même déjà dépensé 178.000 €, non mais Angèle, tu ne veux pas l'entendre, .... »

**Le maire**

« 183.000 € »

**Brigitte STEINMETZ**

« Effectivement on était d'accord pour cette somme de 155.000 €, mais M. le maire a décidé de renégocier ... »

**Angèle GELDREICH**

« ... ce n'est pas respecter les adjoints, quand on décide quelque chose en municipalité, j'estime qu'on respecte sa parole et ... »

**Brigitte STEINMETZ**

« ... Je suis d'accord Angèle, mais .... »

... le maire

« ... on va clore ce débat, on va continuer »

....

**Philippe SPITZ**

« On est bien d'accord M. le maire qu'au prochain conseil municipal, il y a un point sur : qu'est-ce que la transparence et quel est le fonctionnement du conseil municipal ? »

**Bruno DEBUS**

« ... je comprends votre question mais comment .... C'est pas un cours de ..... »

**Brigitte STEINMETZ**

« Je voudrais encore rajouter, je pense qu'il y a un problème entre Damien et Angèle ... »

**Angèle GELDREICH**

« Non Il n'y a pas de problèmes, il n'y a pas de problèmes ... »

Philippe SPITZ

« qu'est ce que ça vient faire la dedans, le citoyen n'en a rien à faire, ... »

...

Brigitte STEINMETZ

« Mais M. SPITZ, je vous explique juste que peut être, c'est ça .... »

...

Le maire

« S'il vous plait ..... on clôt le débat et on va continuer »

## 2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT

### Alinéa 4 : Marchés publics

- Nouvelle bâche /5 rue des Bergers Didier REEB COUVERTURE 5.877,60 €
- Mise en souterrain réseau Orange /rue de la Chaux ORANGE 13.907,55 €
- Eclairage de Noël REXEL 1.207,76 €

### Alinéa 6 : passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre :

Le maire informe avoir accepter les recettes suivantes au titre d'indemnité de sinistre :

- Remboursement sinistre Eclairage Public GROUPAMA 442,99 €
- Remboursement bris de glace tracteur PILLOT Assurances 1.207,34 €

### Alinéa 15 : Droit de préemption urbain

N°	Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	Section	Parcelle	Nbre d'ares	Montant € dont mobilier	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
17	17/10/2024	Consorts FAULLIMMEL	Immeuble 10 rue de la Paix	46	320/17	5.60	240 000 €	SAS HOP INVEST 9 rue de la Briqueterie 67460 Souffelweyersheim	OUI	21/10/2024
18	28/10/2024	Mme Lisa SPETZ 67 rue du Haut Village 12740 LA LOUBIERE	Maison et terrain 3 rue Longue	13 13 13	139/23 149/18 191/121	4.02 1.20 1.76	215 000 €	M. Radoin BARAKAT 1 rue Eugène Delacroix 67206 MITTELHAUSBERGEN	OUI	29/10/2024
19	24/10/2024	AMELOGIS 11 rue du Marais Vert 67000 STRASBOURG	11 Rue des Hêtres Im Rott	4 4	277/5 287/1	7.43 8.87	264 533.80 €	M. César VELASQUEZ Mme Joséphine ANSTETT 19 rue des Vergers 67170 BILWISHEIM	OUI	12/11/2024
20	07/11/2024	M. Emmanuel RUPPRECHT Mme Gaëlle GAUBERT 7 rue des Groseilles 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain	10	165/34	4.74	276 000 €	M. Jean KLAUTH Mme Sandrine DECKER 12a rue des Framboises 67500 WEITBRUCH	OUI	12/11/2024
21	18/11/2024	Mme Carole HAUSCHBERGER 3 rue Tolstoï 94800 VILLEJUIF	Maison et terrain 35 rue de la Chaux	25	39	9.21	156 542 €	M. Lionel MALLET Mme Corinne GALTIE 4 rue Savoureuse 90300 VALDOIE	OUI	21/11/2024

### Alinéa 24 : Adhésion aux associations

- Amicale des Maires du canton de Brumath cotisation 2024 504,72 €

Le maire donne la parole à Philippe SPITZ

**Philippe SPITZ**

« Concernant la cotisation à l'amicale des maires du canton de Brumath, et pour faire suite à la question que je vous avais posé précédemment, est-ce que vous pourriez éclairer les membres du conseil municipal sur ce que recouvre cette cotisation et quels sont les avantages et les intérêts pour la commune de Weitbruch d'être membre de l'amicale des maires du canton de Brumath ? »

Le maire

Précise que la commune adhère depuis de nombreuses années à l'amicale

**Philippe SPITZ**

« L'amicale des maires du canton de Brumath n'a aucune activité scientifique, économique ...

...

Le maire

« Elle organise des réunions 3 – 4 fois par an »

....

**Philippe SPITZ**

« ... c'est encore une question de transparence, .... je représente 30 % des électeurs,

...

Mesdames, messieurs les adjoints je vous demande très sérieusement de ne pas gausser comme vous le faites 1. Un de vos collègues du conseil municipal 2. Les électeurs que je représente.

Ça c'est insupportable. Et si vous le refaite encore une fois tous les deux, je le signalerai à M. le Préfet en disant pourquoi, et j'ai le texte qui ... le Préfet sera obligé de vous répondre .... parce que ce n'est pas la première fois que ça arrive, donc je répète, je représente des citoyens et qu'il est normal que je pose des questions, parce que c'est pour ça que je suis élu, je ne suis pas élu pour toucher 800 € par mois ... et j'ai exhorté les collègues en disant que vous représentez les citoyens, ... , donc il est normal quand nous dépensons de l'argent quel que soit la somme, que nous demandions à quoi sert cet argent ...»

**Mathieu SCHNEIDER**

Précise qu'il se considère être le représentant de tous les Weitbruchois

**Philippe SPITZ**

« ... si j'entends bien, vous représentez tout le monde donc sur les sujets que je porte et qui sont minoritaires, j'espère que vous allez rejoindre les votes que je fais puisque apriori vous représentez tout le monde, on peut faire de la sémantique jusqu'au bout »

Le maire

« On va continuer ... »

**Philippe SPITZ**

« Donc je n'ai pas de réponse à ma question »

Le maire

« La commune était toujours adhérente à cette association et nous avons plusieurs réunions dans l'année et on parle de différentes choses comme par exemple l'environnement »

...

### **3. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn et autres Instances**

Le maire énumère les réunions avec la CCBZ et les autres instances auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

#### **❖ Communauté de Communes de la Basse-Zorn :**

- Conseil communautaire : 25 novembre
- Bureau : 4 et 18 novembre
- Commission d'appel d'offre : 17 octobre, 25 novembre, 3 décembre
- Divers :
  - 16 et 22 novembre : réunion projet de territoire à Geudertheim
  - 26 novembre : remise des récompenses trophée des commerçants
  - 28 novembre : commission locale Grand cycle de l'Eau

#### **❖ SMITOM**

Réunion mensuelle ISDND à Weitbruch : 8 novembre

Bureau : 29 novembre

Le maire demande si les délégués souhaitent faire un compte-rendu des principaux dossiers.

**Les délégués n'ont pas de compte rendu à faire**

### **4. CCBZ – rapport d'activité 2023**

Le document a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux le 30 octobre 2024 et est disponible en mairie.

Il n'y a pas d'observations.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2023.

### **5. Chasse 2024- 2033 – déduction du coût du logiciel**

Le maire donne la parole à Jean-Claude KREBS qui expose :

Dans le cadre du suivi des baux de chasse, la commune engage des frais pour la gestion administrative de toute la logistique, de la relocation jusqu'au mandatement des loyers aux propriétaires c'est-à-dire à la redistribution du produit de la chasse aux propriétaires.

La procédure permet à la commune de récupérer les frais concernant le coût du logiciel (révisable sur les 9 ans), nécessaire à la gestion des baux de chasse, sur le montant du bail, à condition de délibérer en ce sens.

**Le conseil municipal**, après délibération,

**DECIDE** à l'unanimité

**De déduire du montant versé aux propriétaires le coût du logiciel nécessaire à la gestion des baux de chasse pendant la période 2024 – 2033.**

---

**6. Chasse - lots 1 et 2 – demande d'agrément d'un nouvel associé**

---

Le maire donne la parole à Jean-Claude KREBS, adjoint au maire en charge des chasses qui expose :

L'Association de chasse Geudertheim – Weitbruch, locataire des lots de chasse N° 1 et N° 2, a transmis une demande d'agrément pour un nouvel associé :

- M. Loic BRESTENBACH

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse,  
Il est proposé aux conseillers municipaux de valider l'agrément du nouvel associé.

**Après délibération, le conseil municipal,**

**DECIDE à l'unanimité**

**De valider l'agrément du nouvel associé : Monsieur Loic BRESTENBACH**

---

**7. Recensement de la population 2025 – rémunération /organisation**

---

Le maire expose :

Le recensement des habitants de Weitbruch aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025, le dernier date de 2019.

La commune est répartie en six districts et cinq agents recenseurs seront nommés par arrêté municipal : Mme BONIN Grazyna, Mme DISS Brigitte, M. LIO Bruno, Mme OUADAH Marie-Catherine et M. RITTER Jean-Christophe. M. SEYFRIED Eric sera nommé coordonnateur.

Le maire donne la parole à Philippe SPITZ

Qui demande « comment ont été choisis les agents recenseurs et quel est leur statut ? »

Le maire donne la parole à Mme WEISBECKER qui précise que trois personnes étaient déjà agents recenseurs lors du dernier recensement et que les deux autres sont des agents communaux affectés au service technique. Par ailleurs, elle précise que les enquêtes et les formations seront faites en dehors des heures de travail.

Les agents recenseurs sont rémunérés par la commune selon le tarif décidé ce soir par le conseil municipal, à travers la perception, une fiche de paie est établie par la commune et l'INSEE indemnise la commune mais nous n'avons pas encore les tarifs.

**Le conseil municipal, après délibération**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte et du coordonnateur,

**DECIDE l'unanimité**

De fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 35 € pour chacune des deux séances de formation
- 1,72 € par bulletin individuel rempli
- 1,13 € par fiche de logement rempli

De fixer le montant de l'indemnité du coordonnateur à 200 €,

DIT que les tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 chapitre 012 comptes 6411 et 6413.

---

## **8. Forêt – programme des travaux et plan de coupe pour l'année 2025**

---

Le maire donne la parole à Jean-Claude KREBS qui expose :

Il rappelle la sortie en forêt de Weitbruch avec le garde forestier, M. Jean-Philippe SCHMITT organisée le samedi 2 novembre, lors de laquelle des explications sur place ont été données concernant le programme pour 2025 et le plan arbre.

Puis il présente dans le détail les propositions de travaux dont le plan arbre et le plan de coupe proposé par l'ONF qui ont été transmis avec la note de synthèse :

Le programme des travaux (honoraires inclus) : 28.790 € HT

- Travaux sylvicoles, d'accueil au public : 3.480 € HT
- Plan arbre : travaux préparatoires de cloisonnement et de protection : 25.310 € HT.  
(La plantation sera réalisée en automne 2026 pour un cout estimé à 34.816 € HT.  
La subvention d'un montant de 34.848 € (58% en moyenne) pourra être encaissée en 2027.)

L'état prévisionnel des coupes : pour un résultat net prévisionnel de 13.864 € HT

- + Recettes brutes : 13.700 + 8.900 + Vente sur pied : 9.640 = 32.240 € HT
- - Frais d'abattage, de façonnage et de débardage : 16.710 € HT
- - Honoraires, autres dépenses : 697 + 418 + 377 + 174 = 1.666 € HT

Il précise par ailleurs qu'aux recettes prévisionnelles, il faut rajouter la recette de la récolte de sève de bouleau, la location de la chasse et une convention de passage.

Philippe SPITZ

« Explication de vote : nous faisons entièrement confiance à l'adjoint M. KREBS, car nous ne sommes pas en mesure de connaître la réalité, ... »

**Le conseil municipal**, après délibération

**DECIDE** à l'unanimité

- **D'approuver** le programme des travaux et l'état prévisionnel des coupes pour 2025 dont le plan arbre ,
- **D'autoriser** le maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Arrivée de M. SUSS Jean-Marc

## **9. Ecoles – participation aux frais de scolarité des enfants hors communes**

Le maire donne la parole à STEINMETZ Brigitte qui expose :

L'école ABCM Zweisprachigkeit à Schweighouse-sur Moder a sollicité par courrier des 12 et 14 novembre 2024, la participation de la commune pour 7 enfants (2 en maternelle et 5 en élémentaire) domiciliés dans la commune et scolarisés dans leur établissement dans des classes sous contrat, pour l'année scolaire 2024 - 2025.

Depuis la loi n°2021-641 du 21 mai 2021, la contribution des communes de résidence devient obligatoire si elle ne peut proposer un enseignement bilingue.

Le montant est déterminé en fonction des dépenses de fonctionnement (hors périscolaire) assumées par la commune de Weitbruch pour ses écoles maternelles et élémentaires.

Le coût par élève à l'école maternelle en 2023 est de 1.193 € et à l'école élémentaire de 370 €.

Ainsi, la participation totale s'élève à 4.236 €.

Le maire donne la parole à Philippe SPITZ

**Philippe SPITZ**

« Je propose qu'on vous informe M. le 1<sup>er</sup> adjoint que Mme GELDREICH a démissionné, je ne sais pas si vous êtes au courant, de tous Ses mandats et de son poste de conseillère municipale.

Concernant ce point, ma question s'adresse à l'adjointe STEINMETZ, la dernière fois qu'on en avait parlé, la dernière délibération, ma dernière intervention était à propos de l'ouverture d'un cursus bilingue à Weitbruch, est-ce que vous avez pu avancer sur ce dossier, je voudrai rappeler à l'ensemble des collègues les avantages d'un tel cursus et son attractivité par rapport aux nouveaux habitants ...

**Brigitte STEINMETZ**

« Non je n'ai pas avancé sur le sujet ... »

...

**Philippe SPITZ**

« Est-ce que vous voulez rencontrer un membre du bureau de l'association Eltern qui s'occupe de l'organisation des classes bilingues dans les villages ? »

**Brigitte STEINMETZ**

« Non »

**Philippe SPITZ**

« Je ferai donc un courrier au maire en demandant que les conseillers municipaux puissent se réunir autour de Mme PARIS, qui est au bureau de l'association Eltern qui gère toutes les créations de classe bilingues »

**Brigitte STEINMETZ**

« Je vais prendre contact avec elle »

**Philippe SPITZ**

« On en avait déjà parlé la dernière fois et vous m'aviez dit que vous le feriez

...

Est-ce que ça pourrait être fait au courant de l'année 2025 ? .... »

....



Le maire  
« On va passer au vote »

**Le conseil municipal**, après délibération,

**DECIDE** à l'unanimité

- **De verser** la somme de 4.236 € au titre du forfait scolaire pour les 7 enfants scolarisés à l'école ABCM Zweisprachrigkeit, année scolaire 2024-2025.
- **De préciser** que le montant sera inscrit au budget primitif 2025.

---

## **10. Domaine public – redevance d'occupation du domaine public (RODP)**

---

Le maire donne la parole à Jean-Marc SUSS qui expose

Considérant que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108, et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz ;

Considérant que le plafond de cette redevance fixé initialement par le Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a été modifié par le Décret n° 2023-797 du 18 août 2023 et impose donc la prise d'une nouvelle délibération

Il propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT en précisant que la commune appliquera sur son territoire le plafond maximal autorisé par la réglementation en vigueur ;
- de dire qu'en cas de modification réglementaire des règles de calcul des Redevances d'occupation du domaine public liées aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, il sera appliqué le taux maximum de RODP dite « provisoire » au profit de la commune.

**Philippe SPITZ**

Demande s'il ne faut pas intégrer cette discussion dans le prochain budget 2025 en principe de l'annualité budgétaire

**Jean-Marc SUSS**

Précise que l'idée était de prendre une délibération au plus tôt pour éventuellement encore pouvoir récupérer la redevance pour 2024 et sinon pour 2025.

**Le Conseil municipal**, après avoir délibéré

**DECIDE** à l'unanimité

- **D'ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- **D'APPLIQUER** le mode de calcul fixé par le CGCT, en précisant que celui-ci s'appliquera au plafond autorisé pour ces redevances par la réglementation en vigueur au jour de l'éligibilité de la perception de ces dernières.

### **11. Domaine public – antenne relais – avenant 1 - convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec ATC France**

Le maire expose :

Le pylône Bouygues Télécom sis au lieu-dit « Strieth » dénommé Complexe sportif, référence cadastrale : section 25 parcelles 103/104, a été racheté en 2013 par FPS TOWERS.

FPS TOWERS est devenu ATC France depuis le 1<sup>e</sup> janvier 2018

ATC France souhaite pérenniser les emplacements et propose :

- la rédaction d'un avenant 1 à la convention
- et d'augmenter la surface de l'emprise du pylône de 3 x 10 m<sup>2</sup> afin de pouvoir accueillir de nouveaux opérateurs pour la 5G par exemple, moyennant un loyer supplémentaire de 700 € /an/opérateur supplémentaire.

Le maire donne la parole à Philippe SPITZ

Philippe SPITZ

« Notre groupe va s'abstenir pour deux raisons : les pylônes 5G apportent des avantages significatifs, on est d'accord, notamment des connections ultra rapides et fiables ... c'est très bien pour les citoyens et c'est très bien pour les entreprises.

Cependant, il y a encore des préoccupations, elles subsistent quant aux impacts sanitaires potentiels des ondes électromagnétiques bien que les études n'aient pas établies de lien clair avec des effets graves à court terme. Nous n'avons pas de recul à moyen et à court terme.

Les pylônes sont aussi perçus comme des nuisances visuelles et environnementales et il y a des risques d'effet sur la biodiversité locale, il existe des études où l'on s'aperçoit que des animaux domestiques et des animaux de ferme peuvent être gênés par les ondes électromagnétiques.

Est-ce que nous avons des points de comparaison dans autres communes en ce qui concerne le loyer de l'emprise ?

D'autre part, nous sommes toujours assez réservés quant à la nuisance possible du rayonnement du système, est ce que vous vous êtes basé sur des études préalables ? Est-ce que vous nous avons concerté la population ?

Et la troisième chose, je rappelle qu'à Weitbruch ainsi qu'en Alsace du Nord et dans tout le Bas-Rhin, nous avons énormément investi dans la fibre, quel est le nombre d'habitant relié à la fibre ? et quel est le nombre d'habitant relié au réseau terrestre donc la 5G ? .... »

Jean-Marc SUSS

On a déjà de la 5G sur le territoire

Mathieu SCHNEIDER

On est dans la 5G commerciale et pas encore dans la 5G technique ....

Il est proposé d'augmenter de 30 M<sup>2</sup> l'emprise au sol, il faudrait aussi que l'entreprise nettoie correctement l'emplacement (ronces) et peut-être ferme l'accès pour éviter que des personnes, des enfants ne puissent y pénétrer puisque le cadenas dessus est cassé, et veiller à ce que l'extension gêne le moins possible le tennis à côté (bruit, ventilateur, ...) »

Jean Claude KREBS

Précise que pour l'extension, il n'y a pas 36 solutions, et que la commune est déjà intervenue auprès de l'entreprise pour qu'elle entretienne l'emplacement ... par ailleurs il précise qu'effectivement les pylônes soulèvent beaucoup d'interrogations concernant les ondes et la biodiversité et tiens à informer que depuis au moins 3 ans, on accueille sur ce pylône une nichée de faucon cresserep, « il y a de l'activité au printemps quand ils se reproduisent »

Le maire

« On a reçu ces personnes qui nous ont dit être intéressé pour à l'avenir acquérir le terrain pour être propriétaire

...

On passe au vote »

Après délibération, le conseil municipal,

#### **DECIDE**

par 15 voix pour, 4 abstentions (Philippe SPITZ, Gaëlle ZELLER RUTTER, Angèle GELDREICH, Germain WOLFF)

**D'AUTORISER** le maire à signer l'avenant 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec ATC France tel que proposé.

### **12. Fonction publique – adhésion au groupement de commande du CDG 67- mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**Vu** l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et à la mise œuvre des actions de prévention ainsi que des méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

**Vu** l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur l'obligation de tout employeur, de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents placés sous sa responsabilité ;

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 3 juillet 2024 proposant la constitution d'un groupement de commandes pour la mise à jour des Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels,

**Considérant** que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

**Considérant** que la Mairie dispose d'un document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, sa mise à jour régulière est obligatoire ;

**Considérant** que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement de ces collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour de leur Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

**Considérant** que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour leur Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

**Considérant** la proposition du Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

**DECIDE** à l'unanimité

**D'Autoriser** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le tableau de définition des besoins.

**De Préciser** que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

---

### **13. Informations et dates à retenir**

---

#### **Informations**

Le maire

Donnent les informations suivantes :

- Les travaux du SDEA dans le cadre de GEMAPI pour la création du bassin rue strieth reprendront semaine 3 pour l'insertion paysagère.
- Les concertations entre la CAH et la CCBZ pour sortir Weitbruch de la zone blanche et permettre d'être reliée par des bus aux villages voisins est en bonne voie, il ne manque plus que l'accord de la région Grand Est
- Le permis d'aménager de la Micro-Zone d'Activité a été accordé et donc le dossier avance aussi.

Philippe SPITZ

Passé le message de M. Jean WITT, le doyen du village qui remercie M. le maire pour sa visite pendant son séjour à la Grafenbourg.

Il revient également sur le mail concernant le repas qui va suivre la séance du conseil municipal qui précise que les élus sont redevables devant les citoyens....

**Le maire**

Précise à ce sujet que : «le repas que nous organisons en fin d'année est de coutume depuis fort longtemps, il a été interrompu suite au covid et aux différentes crises. Je prends bonne note du groupe minoritaire : 1 personne présente ce soir et une personne excusée, qui ne prendront pas part à ce repas ; C'est votre choix. Ce repas est un remerciement et une reconnaissance de la commune aux élus qui donnent de leur temps aux intérêts de notre village et qui œuvrent régulièrement pour leur présence aux diverses manifestations et tous les engagements tout au long de l'année.

A titre indicatif, ce soir nous serons 13 élus inscrits pour le repas y compris la DGS, et il n'est pas question d'impacter les finances communales avec ce repas. Le maire prendra tout à sa charge, c'était déjà prévu. »

**Philippe SPITZ**

Précise que ce n'est pas clair car l'invitation est venue par le maire et non par Damien HENRION

...

**Le maire**

« Je tiens à remercier le personnel communal, les membres du CCAS et les élus qui ont participé à la fête des aînées le 8 décembre dernier, une présence de 490 personnes et une vingtaine de repas livrés. Cette journée fut appréciée par tous les convives. Je tiens à remercier également la présence de M. Vincent THIEBAUT, notre député, M. Etienne WOLFF, conseiller de la CeA, Mme la pasteur THALLINGER et M. le curé MARC.

Plusieurs conseillers ont soulevé le fait que la taxe d'habitation sur les locaux vacants a été adressé aux redevables et que certains ont manifesté leur mécontentement par rapport à cette nouvelle taxe. Les recours étaient simples à faire pour être exonéré. Les administrés seraient enclins à revoir la situation, démolition, rénovation, ...

**Jean-Claude KREBS**

...

« C'est à titre personnel que je m'exprime par rapport à ce qui s'est passé ce soir, puisque suite à ta décision Angèle, c'est peut-être la dernière fois qu'on se voit ici en conseil.

Tu as rejoint le conseil municipal en 2014 et tu as intégré durant ce mandat la commission des « travaux ». En 2020, avec la nouvelle municipalité, tu étais adjointe aux « Travaux » on avait échangé à l'époque, je t'avais déjà dit que ce ne sera pas simple vu le contexte et tu m'avais dit : une condition, je ne veux pas être une marionnette. Tu as pris ça à cœur, tu t'es investie, tu as appris parce que tu n'étais pas de la branche, tu as fait des commissions travaux avec des projections comme personne d'autre, tu es douée pour ça.

A part ça, Tu t'es aussi beaucoup investi, tout de suite au début du mandat d'adjoint sur le corps de ferme qui nous a beaucoup occupé ce soir. Tu étais encore plus engagée que moi, moi ça fait 10 ans que je suis sur ce dossier, j'étais un peu essoré, j'étais tout content que tu as pris ça encore plus à cœur que moi.... Effectivement essayer d'avancer, voir de trouver une solution, t'avais déjà fait des projets en interne ... et j'ai toujours dit, il faut que la municipalité, le maire en tête doit être devant si on veut faire des projets comme ça. Chacun est libre de ses décisions.

Tu t'es super investi et moi pour la sauvegarde j'ai plusieurs fois plaidé pour la bâche pour éviter que ça ne s'écroule...

Et c'est vrai, après l'appel à projet infructueux, tout le monde attendait (la candidature de) M. URFER, on a eu une candidature « inespérée » des époux FRANCOIS qui travaillaient sur un projet dans le village qui ont eu vent de ça. J'ai ressenti que tu étais vraiment très contente .... La suite vous la connaissez, malheureusement. Et ça a cassé quelque chose en toi, je peux le dire, c'est devenu difficile, d'autres choses se sont rajoutés.

Je tenais à dire ce que tu nous as apporté. C'est un gâchis, c'est pour moi une triste journée. ... J'étais dans la confiance, elle m'a demandé de le garder pour moi, ce que j'ai respecté. ...

Pour ce que tu as fait, je te tire mon chapeau, tu vas nous manquer, tu as fait un travail formidable et moi je veux t'applaudir pour ce que tu as fait, si d'autres veulent s'associer, c'est le moment. (applaudissements) Merci Angèle »

Angèle GELDREICH

« Merci, Merci Jean-Claude »

#### Dates à retenir :

DIVERS	Séances du conseil municipal en 2024 et 2025 (prévisions)
<b>Commission des finances :</b> 7 janvier à 19h00 11 mars à 19h00 <b>Cérémonie de remise de médailles communales à 3 élus et à 3 agents :</b> 31 janvier à 19h30 au Millenium <b>Vente de bois :</b> 1 <sup>er</sup> février à 10h00 au Millenium	<b>20 décembre 2024 à 18h30</b> <b>23 janvier 2025 (DOB)</b> <b>27 mars (budget)</b> <b>22 mai</b> <b>26 juin</b> <b>18 septembre</b> <b>16 octobre</b> <b>12 décembre</b>

Le maire clôt la séance à 22 h 15.

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 14 janvier 2025. Délibérations mises en ligne sur le site internet le 14 janvier 2025.



Le Maire,  
Damien HENRION



La secrétaire de séance,  
Marie-Thérèse WEISBECKER